



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Les Missions de la société IDOVA

Article 1 > La société IDOVA est un pôle de recherche et développement spécialisé dans l'accessibilité et la compensation liées au handicap sensoriel, cognitif et linguistique. IDOVA assure des prestations d'expertise en compensation ou en accessibilité, des prestations d'audit d'accessibilité physique ou numérique, des prestations de formation sur le handicap ou l'accessibilité. La société IDOVA est aussi spécialisée dans la conception de solutions favorisant l'autonomie et l'accessibilité des personnes en situation de handicap sensoriel, cognitif et linguistique. Est aussi incluse, dans son activité, la réalisation et/ou la production de vidéo en langue des signes française, en langage parlé complété, d'audio description, de traduction en langues étrangères.

### Application

Article 2 > Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées à la SCIC CV IDOVA, établie au 37 / 41 rue Guibal, BP 20038, 13302 Marseille Cedex 3, ci-après dénommée IDOVA ou société IDOVA.  
> Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client qu' IDOVA n'aurait pas expressément acceptées par écrit.  
> IDOVA pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur le site web [www.idova.fr](http://www.idova.fr). Les conditions en ligne au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris conscience, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

### Offre et commande

Article 3 > Sauf stipulation contraire, le délai de validité de nos offres est d'un mois.  
> Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de la société IDOVA, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par IDOVA.

### Les Prix

Article 4 > Les prix de la société IDOVA sont libellés en euros. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison de la prestation sera à charge du client.  
> Les prix de la Société IDOVA visent la fourniture de prestations de services décrites ci dessus ainsi que les frais de mission liés à ces mêmes prestations de services.

### Les rabais et ristournes

Article 5 > La société IDOVA ne consent aucun rabais, aucune remise et aucune ristourne sauf stipulation contraire dans les conditions particulières du contrat.

### Les conditions de règlement des prestations

Article 6 > Sauf stipulation précisée dans les documents de vente (devis, contrat, facture). Les délais de paiement sont fixés à 30 jours maximums à compter de la date de facture.  
> Les prestations de réalisation et/ou de production de vidéo en langue des signes française, en langage parlé complété, de sous-titrage, d'audio description, de traduction en langues étrangères pourront faire l'objet d'un paiement intégrale à la commande, qu'elles soient ou non vendues sous la forme de forfait.  
> IDOVA se réserve le droit de demander à son client, à la commande d'une prestation, un acomptes correspondant au minimum à 30% du montant total ttc de la dite commande.  
> Dans le cadre d'une prestation donnant lieu à un rapport écrit (expertise en compensation ou en optimisation, audit d'accessibilité notamment), la facturation sera établie à la date de la remise du rapport et cela même si la mission doit avoir une continuité dans le temps au delà de la date de facture.  
> Tout retard de paiement entraînera une relance par lettre recommandée avec accusé de réception.  
> Tout retard de paiement aura pour conséquence le versement par le Débiteur, au bénéfice d'Idova, d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement dont le montant légal a été fixé

IDOVA (SARL SCIC CV)

37 / 41 rue Guibal, BP 20038, 13302 Marseille Cedex 3

Site web : <http://www.idova.fr>

E-mail : [contact@idova.fr](mailto:contact@idova.fr)

Tél : 06 10 12 13 77

Numéro de SIRET : 537 859 993 00025 Code APE : 7220Z

à 40,00 € (article D. 441-5 du code de commerce).

> Des pénalités de retard sont systématiquement applicables lorsque l'échéance des délais de paiement accordés et indiqués sur la facture est dépassée. Le Taux est fixé à 12%/an, sauf stipulation contraire dans les conditions particulières du contrat.

> Aucune condition d'escompte n'est prévue, sauf stipulation contraire dans le document de vente.

#### Licence d'utilisation

Article 7 > Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve de la licence d'utilisation « web application Altercode ».

#### Référence Client

Article 8 > Tout client professionnel, entreprise ou établissement public, autorise, sauf avis contraire de sa part, IDOVA à citer son entreprise et à faire figurer son logo en tant que référence client sur son site internet et autres documents de communication.

#### Confidentialité

Article 9 > La société IDOVA garantit à ses clients une totale confidentialité portant sur toutes informations, tous documents dont ses représentants auront connaissance dans le cadre de leur mission.

#### Force majeure

Article 10 > La société IDOVA est libérée de ses obligations en cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et qui n'est pas imputable à la personne qui l'invoque). Par exemple : grève des transports, conditions climatiques exceptionnelles, accident, etc.

#### Propriété intellectuelle

> IDOVA est une marque déposée.

> ALTERCODE est une marque déposée. Les web application, les images, logo et textes qui lui sont rattachés, bénéficient également d'une protection juridique et ont été déposés.

Article 11 > La société IDOVA conserve la propriété intellectuelle intégrale de tous documents et supports produits. Le client ne peut utiliser les documents qu'au sein de son entreprise, au siège social et dans ses différentes implantations. Il ne peut en aucun cas les diffuser à l'extérieur, que ce soit à destination d'un particulier, d'une entreprise ou à des fins commerciales ou publicitaires sans accord préalable écrit de la société IDOVA ou si cela est stipulé dans le contrat.

> Il est interdit au client, sauf accord préalable de la société IDOVA, d'utiliser le logo IDOVA ou de citer la société IDOVA à des fins commerciales ou publicitaires.

#### Propriété matérielle

Article 12 > Le matériel mis à disposition par IDOVA reste la propriété inaliénable et insaisissable d'IDOVA.

#### Clauses limitatives de responsabilité

Le client doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux représentants d'IDOVA, et les accidents ou incidents dont la responsabilité lui incomberait.

> La société IDOVA est soumise à une obligation de moyens. Dans le cadre de ses activités, il n'appartient pas à IDOVA de contrôler l'application des recommandations et améliorations suggérées au client, sauf si ce travail est précisément stipulé dans la mission.

Article 13 Dès lors, les documents réalisés par la société IDOVA ne sauraient engager, en aucune façon, sa responsabilité en ce qui concerne les réalisations techniques ou commerciales découlant des préconisations données. Les représentants de la société IDOVA agissent uniquement en qualité de préposés occasionnels du client et la responsabilité de l'application des conseils ou préconisations incombe donc uniquement au client. Sa responsabilité ne peut en aucun cas être recherchée pour des accidents ou incidents dont l'origine serait en rapport avec une mauvaise interprétation des préconisations, avec une méconnaissance totale ou un refus de mise en place de ses préconisations. Le client ne peut se prévaloir d'aucun préjudice moral, économique, financier du fait de la politique et des actions qu'il aura menées sur base des conseils prodigués.

·Le client a pour obligation de mettre à disposition des représentants d'IDOVA une personne qualifiée qui leur fournira tous les renseignements utiles pour remplir leur mission.

IDOVA (SARL SCIC CV)

37 / 41 rue Guibal, BP 20038, 13302 Marseille Cedex 3

Site web : <http://www.idova.fr>

E-mail : [contact@idova.fr](mailto:contact@idova.fr)

Tél : 06 10 12 13 77

Numéro de SIRET : 537 859 993 00025 Code APE : 7220Z

> Le client doit se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité du travail relative à l'intervention d'IDOVA.

> L'intervention de la société ne dispense pas et n'exonère pas le client du respect strict de ses obligations vis à vis des prescriptions légales et/ou réglementaires auxquelles il est soumis. En cas de non-respect par le client de ces prescriptions légales ou réglementaires, la responsabilité d'IDOVA ne peut être engagée. En cas de non-information d'IDOVA par le client de ces prescriptions légales ou réglementaires, la responsabilité de la société IDOVA ne peut être recherchée.

#### Manquements – Litiges

> En cas de manquement par le client à l'une des obligations lui incombant en vertu du contrat, IDOVA pourra considérer le contrat comme résilié de plein droit 15 jours après l'envoi à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure de remédier au dit manquement, si cette mise en demeure est restée sans effet.

Article 14 > En cas de résiliation anticipée, par la faute du client, les sommes relatives à la mission prévue restent dues. Les sommes déjà versées à la société IDOVA restent acquises.

> Si pour une raison quelconque un tribunal ayant juridiction juge qu'une disposition issue de ces présentes conditions générales de vente est inapplicable, en totalité ou en partie, les autres dispositions de ces présentes conditions générales de vente resteront entièrement applicables.

> Pour toute contestation ou différent ne pouvant être réglés à l'amiable, le Tribunal de commerce de Marseille est seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Document révisé le 14/02/2013